

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne pourraient rejoindre la liste des nuisibles à la santé

[Actu-Environnement.com](https://www.actu-environnement.com/actu-environnement.com) / [Risques](#) | 09 novembre 2021 | [Dorothée Laperche](#)
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/chenilles-processionnaires-pin-chene-liste-nuisibles-sante-38504.php4#xtor=ES-6>

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne devraient prochainement être inscrites sur la liste réglementaire des « espèces végétales et animales dont la prolifération est nuisible à la santé humaine ». Le ministère des Solidarités et de la Santé a ouvert une [consultation publique](#) sur le projet de décret le formalisant. « Ces chenilles produisent des poils urticants qui, par contact direct cutané ou par inhalation, peuvent entraîner des réactions urticariennes ou allergiques chez l'homme », précise la notice du texte. Le nombre de [dossiers annuels d'intoxication](#) à ces chenilles a été multiplié par quatre entre 2012 et 2019, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

« L'inclusion dans le décret rend l'élaboration d'arrêtés préfectoraux obligatoires et ainsi la création de mesures de lutte cohérentes entre les territoires, et ce en fonction du taux d'infestation », a souligné le ministère de la Transition écologique. Car comme les [chenilles processionnaires](#) concernées sont originaires d'Europe, elles ne peuvent être réglementées par le ministère de la Transition écologique au titre des espèces exotiques envahissantes.



Expansion de la chenille processionnaire du pin en 2018 © Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Du côté du ministère de l'Agriculture, l'arrêté du 31 juillet 2000 rend obligatoire la lutte contre la seule [chenille processionnaire du pin](#), de façon permanente, mais uniquement dans le département de La Réunion. Il impose, en revanche, sur le territoire métropolitain la lutte contre la chenille processionnaire du chêne, mais sous certaines conditions.

Or, du fait du peu de prédateurs, et des conditions climatiques, les chenilles processionnaires du pin ont connu une [expansion de leur aire de répartition](#) ces dernières années.

© Tous droits réservés Actu-Environnement Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté \[38504\]](#) / [utilisation du flux d'actualité](#).